CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le 04 octobre 2012, à vingt et une heures.
Le Conseil Municipal dûment convoqué, par son Maire, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire.

NOM	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
BARBAROSSA Raphaël	Maire	Présent		
SAINTE-BEUVE Dominique	Maire Adjoint	Présent		
MONTEIL Marie-France	Maire Adjoint	Présent		
CRUBEZY Jean-Claude	Maire Adjoint	Présent		
PINAUD Patricia	Maire Adjoint	Présent		
RODRIGUES Corine		Présent		
DUPONT Cécile			Excusée	
TRIFOGLIO Elizabeth		Présent		
LOURS Gisèle		Présent		
VILTET Françoise		Présent		
TURBAN Jean-Claude		Présent		
GRAF Alexis		Présent		
LYEUTE François-Xavier		Présent		
SILBERMAN Stéphane			Excusé	BARBAROSSA Raphaël
BONTEMPS Jean-Marie		Présent		
COUVINEAU Alain		Présent		
DODACKI Christophe			Excusé	PINAUD Patricia
SPECQUE Laurent		Présent		
PINTO Raoul			Excusé	
TOTAUX		**15**	**4**	**2**

Secrétaire de Séance : Mr TURBAN Jean-Claude

En exercice	Présents	Procurations	Nombre de voix	Absents
19	**15**	**2**	**17**	**4**

OBJET : N°1/04/10/12 Approbation C.M. du 27/06/2012

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 27 juin 2012
Monsieur Dominique SAINTE-BEUVE absent lors de cette séance s'abstient

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'ADOPTER le compte rendu de la séance du 27 juin 2012.

OBJET : N°2/04/10/12 Bourses Communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant la circulaire du Conseil Général l'octroi d'une bourse départementale est subordonné à l'attribution d'une bourse communale d'un montant minimum de 38.11 euros.
(tarif 2010/2011)

Le montant de l'aide accordée par le Département varie en fonction du type d'enseignement et des revenus imposables de la famille.

En 2010/2011, le montant de la bourse communale s'est élevé à 310,00 euros.

(Aucun dossier en 2011/2012)

Le règlement d'attribution de cette bourse communale suit le même barème que celui des bourses départementales.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

De fixer, pour 2012/2013, à 310,00 euros le montant de la bourse communale susceptible d'être allouée aux familles répondant aux critères d'attribution.

OBJET : N°3/04/10/12 Adhésion S.M.G.F.A.V.O.

Monsieur le Maire informe que le comité du S.M.G.F.A.V.O. a délibéré sur l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise, et qu'il convient d'approuver cette adhésion,

Vu la délibération n° 2012-01 du S.M.G.F.A.V.O.portant sur l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'APPROUVER la délibération n° 2012-01 du S.M.G.F.A.V.O.portant sur l'adhésion de la commune de Champagne-sur-Oise.

OBJET : N°4/04/10/12 Décisions modificatives - Budget Ville

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget Ville au compte 024 comme suit:

Compte 2157-040 Matériel et outillage de voirie pour un montant de 18 840,03€ HT (chargeur tracteur : 3 897,28€ + transporteur volswagen : 14 942,75€)
Compte 675-042 Valeur comptable des immobilisations cédées de 18 840,03€ HT (chargeur tracteur : 3 897,28€ + transporteur volswagen : 14 942,75€)
Compte 192-040 Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation 2 800€ HT (chargeur tracteur : 1 800€ + transporteur volswagen : 1 000€)
Compte 776-042 Différence sur réalisation (négative) reprise au compte de résultat 2 800€ HT (chargeur tracteur : 1 800€ + transporteur volswagen : 1 000€)

- En ce qui concerne le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

il faut inscrire au budget une recette de 3 201€ au **compte 73111,** et une dépense de 3 201€ au **compte 73925**
(somme prélevée : 800€ pour les mois de septembre à novembre, et 801€ pour le mois de décembre)

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

D'Adopter la décision modificative ci-dessus.

La séance est levée à 21heures 45.

Le Maire,

R.BARBAROSSA.